académie Strasbourg

direction des services départementaux de l'éducation nationale Bas-Rhin

Projet

ORGANISATION DE LA NATATION SCOLAIRE
PISCINE D'ERSTEIN

2017 / 2018

Piscine d’Erstein

Ont participé à l’élaboration du document

Responsable de la piscine : Thierry GOETZ

Chef de bassin : Julien MILD

Maîtres-nageurs titulaires du BEESAN, BPJEPS et participant à la natation scolaire

- Jimmy TOMASINI
- Mathieu WALTER
- Florent DEHON
- Marlène PIRES
- Céline ROGER
- Sarah KUNTZ (Stagiaire)

Conseillers pédagogiques coordonnant l’activité natation à la piscine d’Erstein

- Virginie Willhelm CPC EPS Erstein
- Pierre Bertrand CPD EPS

CONSIGNES SPECIFIQUES PISCINE D'ERSTEIN

- Pas de vêtements de ville au bord du bassin
- Les enseignants et parents agréés doivent être en tee-shirt et short ou en maillot de bain
- Douche obligatoire avant l'entrée dans l'eau
- Bermudas interdits : maillots de bain sportifs autorisés
- Pas de bijoux, cheveux attachés ou bonnet de bain
- Chaque enseignant MNS et PE doit connaitre à **tout moment** le nombre d'élèves qu'il a dans son groupe
- Chaque enseignant MNS, PE et bénévoles agréés doivent rester vigilant à la fin de la séance, être attentif à la sortie des bassins
- Au signal d'alerte (3 coups de sifflet) : évacuation immédiate de tout le bassin par l'escalier ou l'échelle la plus proche
- Le matériel pédagogique est à disposition des enseignants, il doit être rangé à la fin de la séance. Pour tout matériel supplémentaire, faire la demande aux MNS en surveillance au début de la séance (avant la mise à l'eau des élèves).

Avant la première séance

- Réunion en début d'année scolaire avec les enseignants : visite, présentation du projet, du matériel, de l'organisation, de la sécurité…
- Document « organisation de la natation pour la piscine d'Erstein »
- Liste de matériel – Utilisation du matériel de natation (planches, frites, ceintures etc…)
- Projet pédagogique

Début du cycle « Natation »

Séance 1 : Organisation spécifique : familiarisation et organisation des groupes
Outil 1 : Organisation de la 1ère séance - Plan du bassin
Outil 2 : Fiche de constitution des groupes avec liste des élèves (préparée par l'enseignant(e) en association avec les MNS)

Séances 2, 3, 4, 5, 6, 7 : organisation habituelle – les enseignants et le MNS prennent en charge leur groupe

Outil 3 : Organisation du bassin

Séances 8 et 9 : mise en place d'un aménagement spécifique

L'aménagement mis en place par l'équipe de MNS est à utiliser sous forme d'ateliers et/ou parcours en concertation avec les MNS
Outil 4 : Organisation séances 8 et 9 - Plan du bassin, plus description des différents parcours ou ateliers.

Séances 10 et 11 : Evaluations et prise en charge des groupes, fin de cycle

Organisation habituelle – les enseignants et le MNS prennent en charge leur groupe et suivent leur progression ; ils peuvent évaluer lors des 3 dernières séances

Evaluations

- Evaluation continue tout au long du cycle voir fiche document Vivre l'EPS (chaque enfant évalue ses progrès) ou autre document
- Evaluation départementale en fin de cycle : palier 1 du savoir nager à atteindre en fin de cycle 2 – palier 2 du savoir nager à atteindre en fin de cycle 3 ; attestation du « savoir nager » (objectifs des classes de CM1, CM2 et 6e)

MATERIEL DISPONIBLE DANS LA PISCINE
ET UTILISABLE PAR LES SCOLAIRES

Matériel individuel	Nombre	Emplacement
Frites rondes		Chariot matériel
Planches de natation		Chariot planches/pull
Bouchons de ceintures		Chariot matériel
Anneaux lestés		Chariot matériel
Ballons		Chariot matériel
Pull buoy		Chariot planches/pull
Palmes		Local matériel
Ceintures 5 bouchons		Pont de surveillance

Matériel collectif	Nombre	Emplacement
Cerceaux flottants		Chariot matériel
Cerceaux lestés		Chariot matériel
Perches		Chariot matériel
Gros matériel collectif		**Emplacement**
Cage aquatique		Côté du spa
Echelle flottante		Local matériel
Gros tapis flottants		Local matériel
Tapis flottant ép. 10		Local matériel
Gros tapis flottants petits trous		Local matériel
Gros tapis flottants à trous		Local matériel
Tapis flottants à trous (ép. 10)		Local matériel

Matériel et utilisation

Planches de natation Aide à la flottaison Equilibre vertical, ventral ou dorsal en utilisant 2 planches Propulsion ventrale avec les jambes : planche tenue bras tendus Propulsion dorsale avec les jambes : planche tenue contre le ventre en appui sur le bassin ou le haut des jambes	**Frites** Aide à la flottaison Equilibre vertical, ventral ou dorsal en utilisant 1 ou 2 frites Propulsion ventrale avec les jambes : frite tenue bras tendus mains écartées Propulsion ventrale avec les jambes et les bras : frite placée sous le ventre Propulsion dorsale avec les jambes : frite placée sur le haut des jambes avec pression des bras.	**Tapis flottants** Repères visuels (pour délimiter un espace, immersion) Elément pour jeux de transport Aide à la flottaison – reprise d'appui Elément pour travailler les équilibres Elément pour travailler les entrées dans l'eau	**Tapis flottants à trou** Repères visuels (pour délimiter un espace, immersion) Elément pour jeux de transport Aide à la flottaison – reprise d'appui Elément pour travailler les équilibres Elément pour travailler les entrées dans l'eau	**Cerceaux flottants** Repères visuels (pour délimiter un espace, immersion) Elément pour jeux de transport Elément pour travailler les entrées dans l'eau	**Bouchons de ceinture** Eléments flottants Utilisés pour des jeux de transports ou de pêche
Anneaux lestés Matériel pour travailler l'immersion Jeux de pêche et transport	**Pull buoy** Matériel pour travailler la respiration, l'équilibre et la propulsion	**Cerceaux lestés** Matériel pour travailler l'immersion parcours	**Cage aquatique** Matériel pour travailler l'immersion et les équilibres	**Ballons** Elément de jeux	**Perche** Elément de sécurité Matériel pour des immersions – entrées dans l'eau

académie Strasbourg
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bas-Rhin

PROJET PEDAGOGIQUE POUR LA NATATION SCOLAIRE

Année scolaire …. /….

ACTIVITE : NATATION Lieu où se déroule l'activité : ……

ECOLE : …… Classe : …… ……..

CIRCONSCRIPTION : ……..

Lien avec le projet d'école – de classe :
……
……
……
……

Objectifs poursuivis :
……
……
……
……

Classe	Effectif	Enseignant responsable	Organisation		
			Nombre de séances prévues :		
			Durée de la séance :		
			Date (s) du cycle :		
Intervenants extérieurs			Qualité	Rôle	Date d'agrément

Organisation des groupes : ……...
……
……

Déplacement : à pieds / autocar / bus ou tram

Plan du ou des bassins (éventuellement) avec aménagement et localisation des groupes :

LES PETITES REGLES D'HYGIENE A LA PISCINE D'ERSTEIN

Outil 1 : Organisation de la 1ère séance et plan du bassin

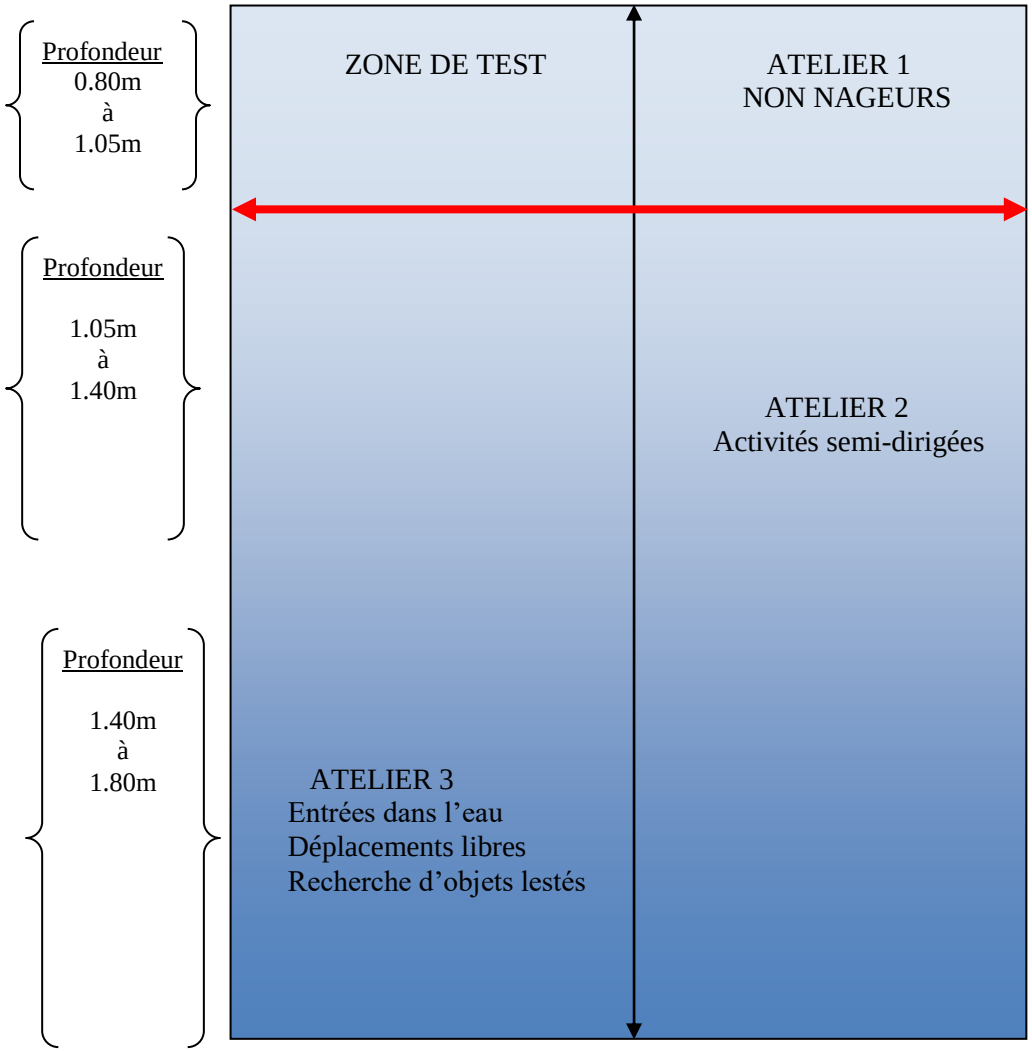

Déroulement :

1. Les élèves sont accueillis au bord du bassin, présentation des MNS, du matériel, des lieux
2. Les élèves découvrent le bassin et essaient d'en faire le tour en se tenant au bord dans une idée de familiarisation ; ce premier contact permet également d'apprécier l'aisance ou au contraire la peur du milieu aquatique. Essentiellement pour les Cp.
3. Organisation de 3 ateliers tenus par le(s) MNS et les deux enseignants
4. 10 élèves rejoignent la zone de test…
5. Lorsque tous les enfants sont passés au test, les enseignants et MNS prennent leur groupe pour le reste de la séance
6. L'enseignant et le(s) MNS reportent sur sa fiche classe le niveau des élèves au maximum en quatre groupes distincts : dauphins, orques, tortues et étoiles.

Lors de la séance suivante on procède aux ajustements

Propositions d'ateliers :

- Non nageurs, petits jeux ou déplacements libres (atelier 1) ; **NON NAGEURS**
- Semi-dirigées, jeux orientés immersions ou propulsions (atelier 2), **NAGEURS NON AUTONOMES**
- Entrées dans l'eau, déplacements libres avec ou sans matériel, recherche d'objets lestés (atelier 3) ; **NAGEURS AUTONOMES**

Outil 3 : Organisation habituelle Séances 2, 3, 4, 5, 6 et 7 - plan du bassin

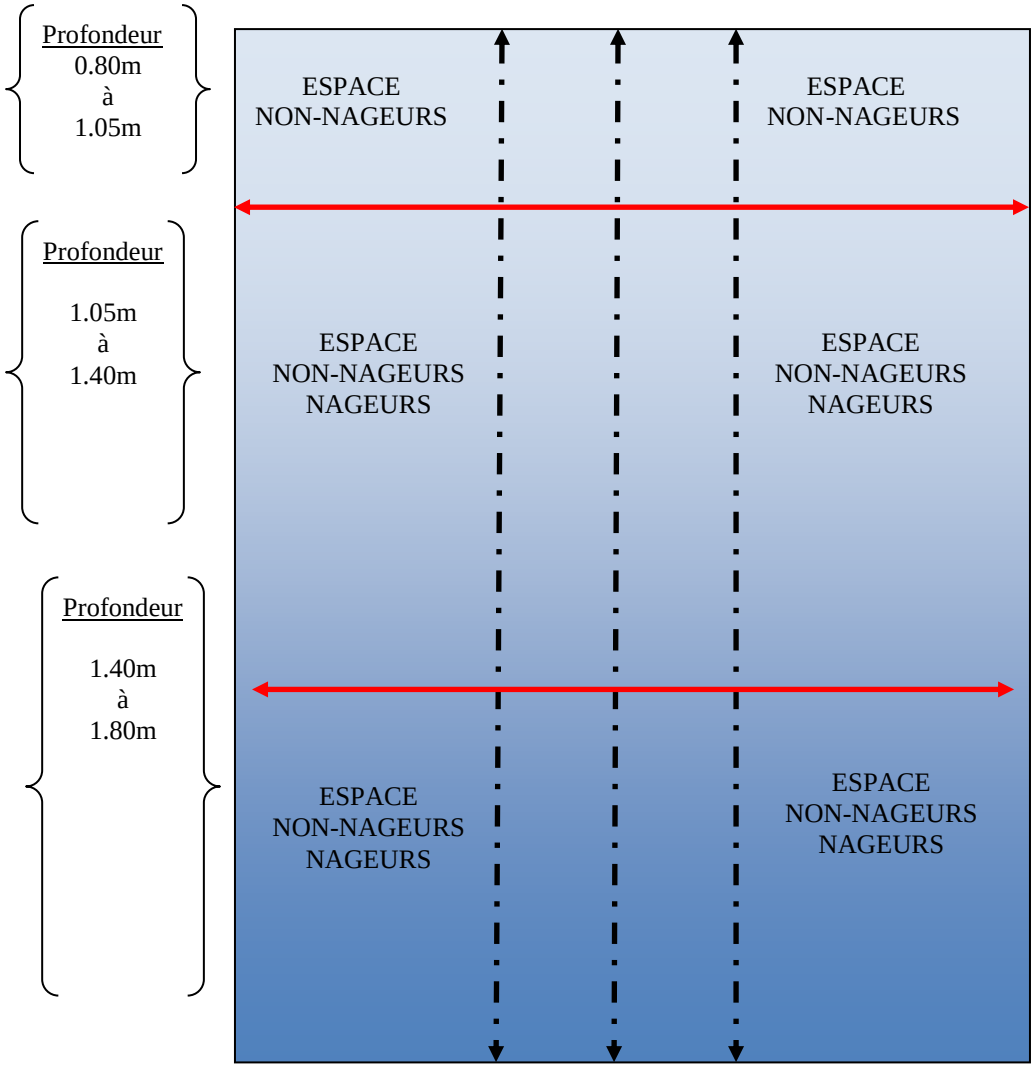

LIGNES D'EAUX NAGEURS

ESPACES D'EVOLUTIONS :

- Deux zones pour les non-nageurs, dans le grand bassin partie petite profondeur.
- Deux zones pour tous types de nageurs, l'espace s'étend sur une longueur de 10m, sur une largeur de 5m
- Deux zones pour tous types de nageurs, l'espace s'étend sur une zone des plots de départ du grand bassin jusqu'à 10m de longueur.
- Deux couloirs de nage pour les nageurs.

ORGANISATION DE ROTATION :

- Une rotation peut être organisée toutes les 15 minutes, afin que les élèves soient confrontés aux différentes profondeurs.
- Le choix est laissé à l'équipe pédagogique.

Outil 4 : Organisation spécifique Séances 8 et 9, mise en place d'un parcours - plan du bassin

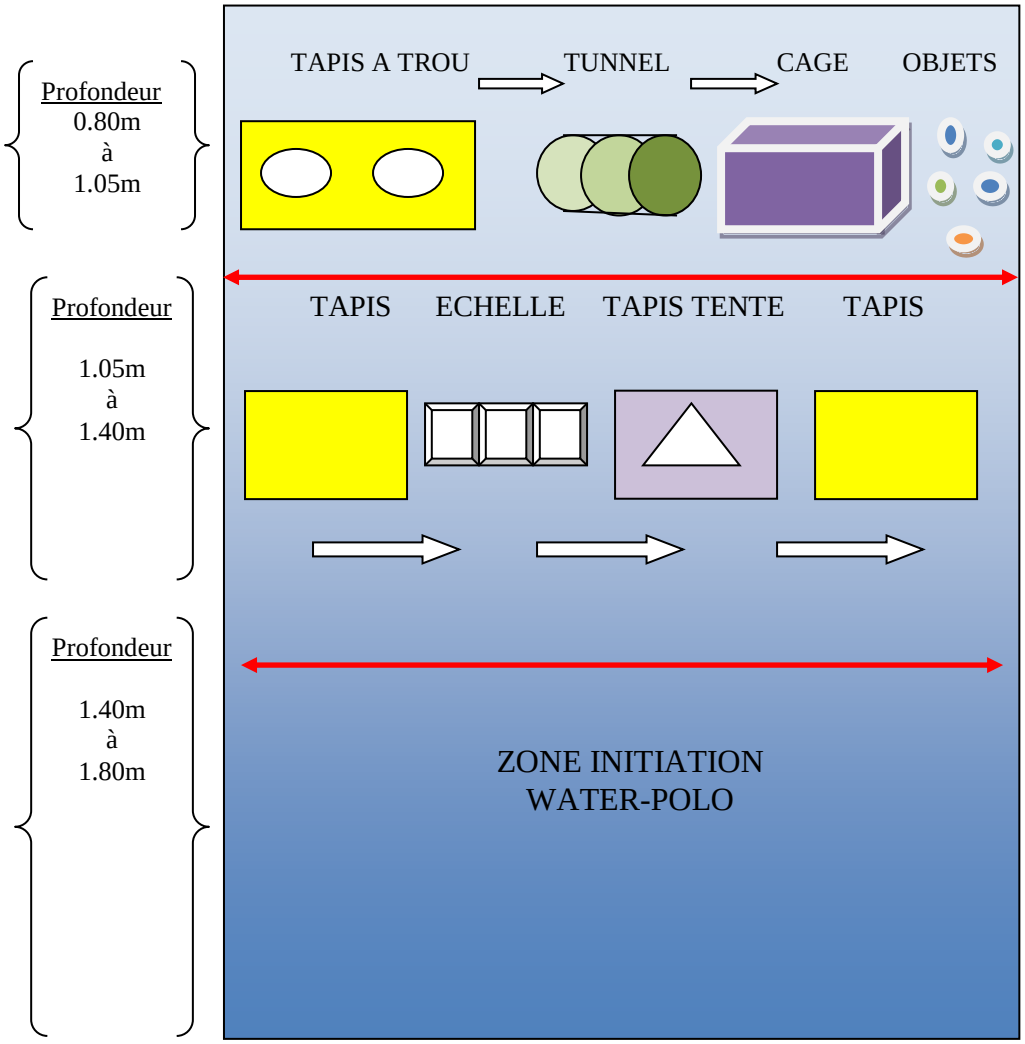

LIGNES D'EAUX NAGEURS

ESPACES D'EVOLUTIONS :

- **Parcours n°1 :** Petite profondeur, enchainement d'exercices qui allient l'immersion, la propulsion et l'équilibre. Passage sous un tapis à trou, puis se déplacer dans un tunnel à cerceaux, franchir la cage et récupérer des objets lestés.
- **Parcours n°2** : Profondeur moyenne, enchainement d'exercices qui allient l'aspect ludique en milieu aquatique. Passage sur un tapis, franchir une échelle, gravir le tapis pyramide et conclure sa course sur le tapis flottant.
- **Atelier n°3** : Initiation au water-polo, enchainement de passes, tirs et mise en place de petit match.

ORGANISATION DE ROTATION :

- Le choix est laissé à l'équipe pédagogique.

OUTIL 2 : FICHE DE CONSTITUTION DE GROUPES

			ENTRER			IMMERSION			SE DEPLACER			GROUPE
	ELEVES		Descente à l'échelle	Saut avec aide	Saut sans aide	Epaules	Tête	Ensemble du corps	Crispé au mur	Près du mur sans aide	Déplacement Ventral et/ou Dorsal	Groupes
	NOM	Prénom										
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												

Pour la deuxième séance, une liste par groupe de niveau sera établie et remise au responsable de chaque groupe.

Evaluation durant le cycle : « au fur et à mesure de ses progrès, l'élève colorie le bonnet de l'enfant réalisant la tâche qu'il sait faire. »

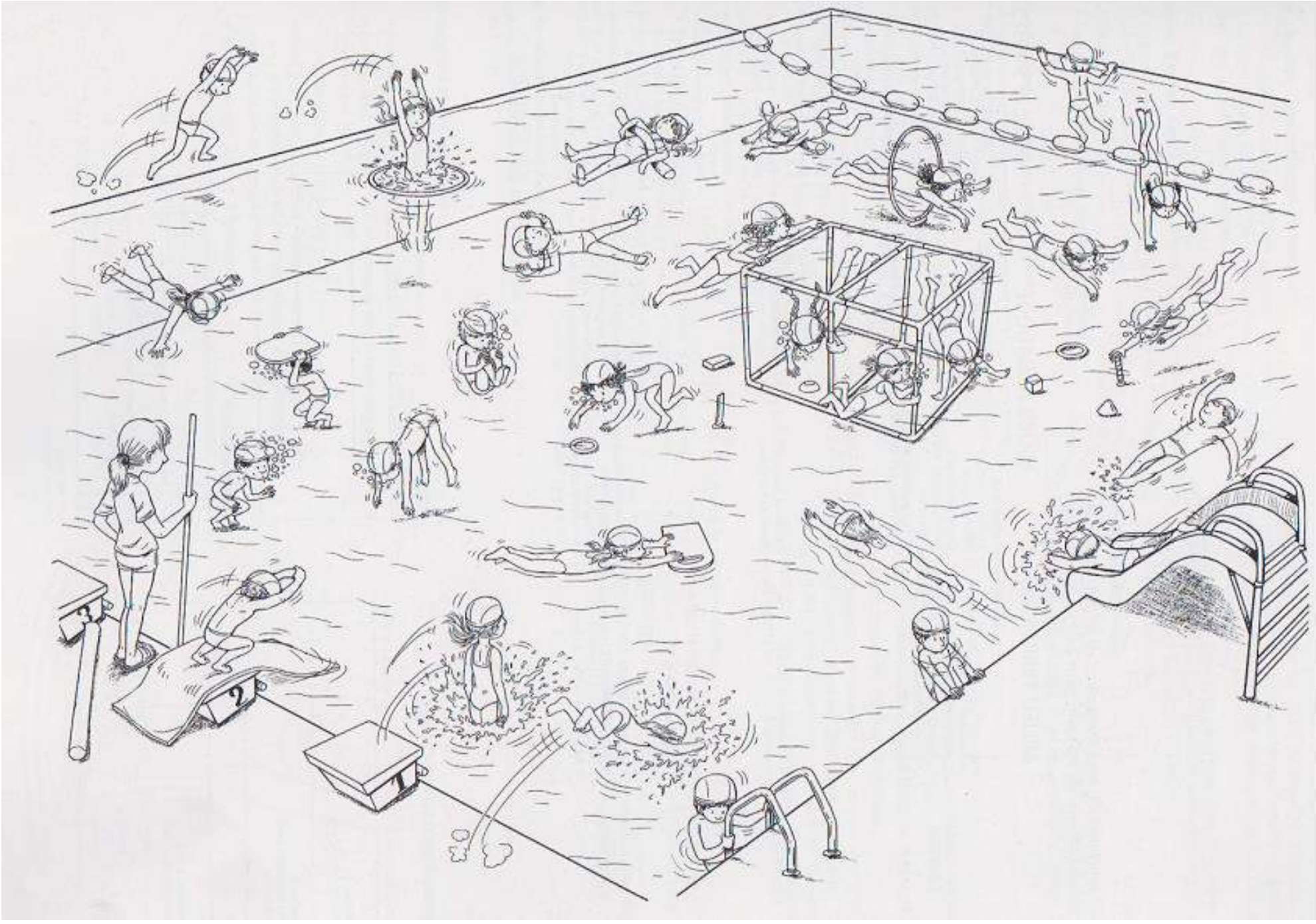

EVALUATION

Pour chaque compétence, l'élève a le choix du niveau d'exécution. Il faut valider une immersion, une entrée, une respiration, un équilibre, une propulsion ventrale et une propulsion dorsale.

		Début de Cycle	Fin de Cycle
IMMERSION	Je passe sous la ligne d'eau ou frite		
	Je descends avec une aide (perche, cage …)		
	Je cherche un objet sans aide (profondeur)		
	Je cherche un objet à 1m85		
ENTREE DANS L'EAU	Je saute avec aide		
	Je saute sans aide		
	Je fais une roulade		
	Je plonge		
RESPIRATION	Je fais des bulles		
	J'enchaîne 5 cycles respiratoires		
	Idem en déplacement avec matériel		
	25m avec une respiration aquatique		
EQUILIBRE	Etoile de mer allongée ou position boule		
	Equilibre dorsal		
	Coulée ventrale, boule, équilibre ventral		
	Coulée dorsale, équilibre ventral		
PROPULSION	Je nage 15m avec du matériel		
	15m sans matériel		
	30m sans matériel		
	50m sans matériel		

COMPOSANTE	FACTEURS DE PROGRES			
ENTREE DANS L'EAU (1m - 1m30)	Je rentre dans l'eau par l'échelle ou l'escalier	Je saute dans l'eau avec aide (perche, frite, planche)	Je saute sans aide	J'effectue un plongeon
IMMERSION	Je me déplace sous un obstacle flottant	Je me déplace en immersion (ex : passer dans un cerceau)	Je descends au fond (0,8 à 1 m) avec aide (échelle, cage.) en faisant des bulles	Je cherche un objet à 1,20 m de profondeur en expirant complètement
RESPIRATION	Je fais des bulles	J'enchaîne 5 cycles respiratoires	J'enchaîne 5 cycles en me déplaçant sur 10 m avec aide à la flottaison	J'effectue 25 m avec une expiration aquatique
EQUILIBRE	Je me laisse flotter 3 à 5 s	Je réalise un équilibre sur le ventre 5 s	Je réalise un équilibre dorsal	Je fais une coulée ventrale et / ou une coulée dorsale
PROPULSION	Je nage 15 m avec aide à la flottaison	Je nage 15 m sans aide à la flottaison	Je nage 30 m sans aide à la flottaison	Je nage 30 m dans une nage codifiée

Le savoir-nager à l'école primaire (***référence au socle commun de compétences et à la circulaire natation du 11 juillet 2011***)	
Palier 1 (fin cycle 2)	1. Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui
	2. Enchaîner : sauter dans l'eau, se laisser remonter, s'immerger pour passer sous un obstacle flottant (ligne d'eau), se laisser flotter 3 à 5 s, revenir au bord.
Palier 2 (fin cycle 3)	1. Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison, sans reprise d'appui (effectuer 25 m, réaliser un virage, réaliser une coulée ventrale puis une reprise de nage).
	2. Enchaîner un saut (ou un plongeon), passer dans un cerceau immergé, se laisser flotter 5 s, revenir au bord

NATATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE

La natation est une activité d'adaptation au milieu qui remet en cause 3 principes du comportement humain : l'équilibre, le déplacement, la respiration.
C'est une activité ou la composante émotionnelle est importante, elle nécessite des prises de risques; elle est source de plaisir : plaisir de dominer un milieu nouveau mais également plaisir sensoriel lié au contact de l'eau.
" Les activités aquatiques et la natation sont parties intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, au collège et au lycée. A l'école maternelle et à l'école élémentaire, depuis plusieurs décennies, la pratique des activités en milieu aquatique a pris une place importante dans cet enseignement.
La natation est une des activités les plus pratiquées dans le premier et second degré. Cette importance est liée à son caractère utilitaire qui fait du " savoir nager un élément essentiel de la sécurité des personnes. Les activités aquatiques et la natation contribuent à l'éducation globale de l'enfant et visent à lui faire acquérir des compétences spécifiques, définies par les nouveaux programmes, qui seront ensuite approfondies au collège.
Le choix de cette activité, comme des autres, relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'école. L'importance de la sécurité que procure la maîtrise du mouvement dans le milieu aquatique doit cependant conduire les équipes à privilégier ce choix aussi souvent que le milieu environnant le permet, sans que la natation puisse être considérée comme le seul moyen d'éducation physique et sportive.
C'est ainsi qu'elle trouve sa place dans un projet d'ensemble qui concerne les cycles 2 et 3 de l'école primaire, sans exclure, lorsque les conditions s'y prêtent, l'école maternelle et plus spécialement la grande section." (circulaire natation du 7 juillet 2011)
Cette activité à l'école se situe dans le champ d'apprentissage 2 " Adapter ses déplacements à des environnements variés " (programmes de 2015)" .

Les objectifs de l'activité aquatique scolaire

- Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Le savoir -nager est une compétence qui permet à l'élève et donc au citoyen de garantir sa sécurité face au risque de noyade.
- Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.
- Maîtrise d'un milieu nouveau – compétence " adapter ses déplacements à des environnements variés. "
- Objectifs : Le savoir nager à l'école primaire

Palier 1 - Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 2 :
Se déplacer sur une quinzaine de mètres.
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.
Indications pour l'évaluation
Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.
Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à s'immerger en sautant dans l'eau, à se déplacer brièvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant) puis à se laisser flotter un instant avant de regagner le bord

Palier 2 - Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 3 :
Se déplacer sur une trentaine de mètres.
Plonger, s'immerger, se déplacer.
Indications pour l'évaluation - L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération.
Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.
Enchaîner un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un

surplace avant de regagner le bord.

Attestation scolaire « savoir-nager »

NOR : MENE1514345A
arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015
MENESR - DGESCO A1-2

Vu code de l'éducation, notamment article D. 312 47 2 ; code du sport ; arrêté du 9-6-2008 ; arrêté du 9-7-2008 ; avis du CSE du 3-6-2015

Article 1 - Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager » prévue par l'article D. 312-47-2 du code de l'éducation, est défini par l'annexe 1 du présent arrêté.
Article 2 - L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis.
La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, un professeur d'éducation physique et sportive.
Article 3 - Pour l'année scolaire 2015-2016, les dispositions relatives au savoir-nager qui figurent à l'annexe de l'arrêté du 9 juillet 2008 susvisé sont remplacées par les dispositions de l'annexe 1 du présent arrêté.
Article 4 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015.
Article 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.
Fait le 9 juillet 2015
Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe 1

Le savoir-nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A.

322-42 et A. 322-64 du code du sport.

Il est défini comme suit :
Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :
- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.
Connaissances et attitudes :
- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Normes d'encadrement à respecter

L'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :
- à l'école élémentaire : l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole;
- à l'école maternelle : l'enseignant et deux adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles.

Un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe -classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves

Rôles respectifs des enseignants et des intervenants extérieurs

Les rôles respectifs des enseignants et des intervenants sont rappelés par la circulaire du 19 septembre 2011
Le maître assure de façon permanente, par sa présence et son action sur le bord du bassin, la responsabilité pédagogique de l'organisation et la mise en œuvre de l'activité. Il participe effectivement à l'encadrement et à l'enseignement de la natation suivant les conditions précisées par le projet pédagogique.
La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant :

<u>Les enseignants doivent :</u>
- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet;

<u>Les professionnels qualifiés et agréés chargés d'enseignement doivent :</u>
- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

<u>Les personnels chargés de la surveillance doivent :</u>
- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène;
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

Les intervenants bénévoles (le cas échéant), doivent :
- animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant;
- alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté.

<u>Les intervenants bénévoles (parents agréés), doivent :</u>
- aider l'enseignant (matériel, passation de consignes…);
- alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté.

Assiduité des élèves

La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire. Toute absence ponctuelle doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale. Pour des raisons de sécurité, les élèves dispensés sont pris en charge à l'école et ne sont pas conduits à la piscine.